



9^{ème} Coupe du Conseil Général du Morbihan de Cyclo-cross 2013-2014 « Souvenir Henri HUBERT »



Les vainqueurs 2012-2013 Senior, Espoir, Junior avec Martine SERO, secrétaire générale du CD56



Les vainqueurs 2012-2013 Dame et Cadet lors de la présentation du Club Morbihan Juniors

Le Comité Départemental de Cyclisme du Morbihan, en partenariat avec le Conseil Général du Morbihan, organise pour la saison 2013-2014 la 9ème édition de la Coupe du Conseil Général du Morbihan de Cyclo-Cross « Souvenir Henri HUBERT ».

Cette Coupe du Conseil Général du Morbihan, a pour but d'assurer la promotion et le développement du Cyclo-cross dans le département.

PALMARES 2012-2013

Dames : Nolwenn HELIN	UC Pays de Plouay
Cadets: Thomas DENIS	AC Lanester 56
Juniors: Quentin LEVEQUE	OC Locminé
Espoirs: Laurent PASCO	Oust Lanvaux VTT
Seniors: Mickaël BLEUZEN	EC Pluvignoise

ARTICLE 1 : PARTICIPATION

La Coupe du Conseil Général du Morbihan est ouverte aux licenciés Dames, Cadets, Juniors, Espoirs et Seniors. Seuls les licenciés et les clubs morbihannais peuvent prétendre à entrer dans les classements généraux.

ARTICLE 2 : CALENDRIER DES EPREUVES

Les cinq manches de la saison de cyclo-cross 2013-2014 sélectionnées sont les suivantes :

1. QUISTINIC – AC PAYS DE BAUD – 06/10/2013
2. LOCMINE – OC LOCMINE – 03/11/2013
3. MELRAND – SC MANEGUEN – 11/11/2013
4. GUIDEL – CC GUIDEL – 24/11/2013
5. AURAY – UC ALREENNE – 18/01/2014

ARTICLE 3 : CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL ET PAR CLUB

Classement général individuel :

Il sera attribué des points pour les quinze premiers selon le barème suivant : 15 points au premier – 1 point au quinzième.

Il s'effectuera par l'addition des points obtenus dans chaque manche. En cas d'égalité, la dernière manche sera prépondérante. Si les coureurs concernés sont absents, l'épreuve précédente sera prise en compte, et en dernier ressort la troisième épreuve.

Si un coureur d'un autre département termine dans les quinze premiers d'une manche, il prend les points correspondant à sa place, ces points n'étant pas redistribués à un coureur du CD56.

Classement général des clubs :

Il sera attribué des points de 1 à 10 pour le club des coureurs classés dans chaque manche et pour chaque catégorie.

Soit 10 points pour le club du coureur classé premier, jusqu'à 1 point pour le club du coureur classé dixième.

Le classement général se fera par l'addition des points de l'ensemble des catégories.

ARTICLE 4 : OBLIGATION

La présence à au-moins trois des cinq manches dont la finale, est indispensable pour figurer dans les classements généraux, exception faite des coureurs sélectionnés en équipe de Bretagne ou équipe de France qui conservent l'intégralité des points acquis avant la finale.

ARTICLE 5 : DOTATION

Dotation du Classement Général pour chaque catégorie (dix prix au total) :

Seniors :	Grille 305/10	soit	62 euros au 1 ^{er}
Espoirs :	Grille 274/10	soit	55 euros au 1 ^{er}
Juniors :	Grille 228/10	soit	46 euros au 1 ^{er}
Cadets :	Grille 183/10	soit	37 euros au 1 ^{er}
Dames :	Grille 152/10	soit	30 euros à la 1 ^{ère}

Dotation du Classement Général des Clubs (cinq prix au total) :

Toutes catégories Grille 152/5 soit 54 euros au 1^{er} club

ARTICLE 6 : RECOMPENSES

Il sera remis un maillot de leader aux couleurs du Conseil Général du Morbihan aux coureurs Morbihannais dames-cadets-juniors-espoirs-seniors lors de la finale.

La remise des coupes et médailles se fera à l'issue de la dernière épreuve pour l'ensemble des catégories et pour le premier club.

ARTICLE 7 : GRILLE DE DEPART

L'ordre de départ de chaque manche sera déterminé par le Comité du Morbihan de cyclisme à partir du Classement Général de la Coupe avant l'épreuve concernée, et du niveau sportif des engagés extérieurs au département. Priorité sera cependant donnée aux coureurs Morbihannais qui participent régulièrement aux épreuves sélectionnées si leur position au classement général le justifie.

L'organisateur et le président du jury des arbitres auront connaissance de la grille de départ. Ce dernier sera chargé de la faire respecter.

ARTICLE 8 : ENGAGEMENTS

Les engagements devront se faire sur le site internet de la F.F.C. : www.ffc.fr.

ARTICLE 9 : CLASSEMENTS

Tous les résultats devront être communiqués par le club organisateur au Président de la commission départementale de cyclo-cross, Eric Le Samedy, au président du CD56, Jérôme Lappartient et au CTD, Olivier Bouniou, au plus tard le lendemain de l'épreuve :

eric.lesamedy@gmail.com

jerome.lappartient@wanadoo.fr

ffc.ctd56@orange.fr

Le Comité du Morbihan assurera la mise à jour des classements généraux et leur diffusion aux clubs Morbihannais avant chaque nouvelle manche.

Pour tous renseignements complémentaires :

Eric LE SAMEDY, président de la Commission départementale de Cyclo-cross.

Tél. : 06 19 56 67 68

E-mail : eric.lesamedy@gmail.com.